

AVIS PUBLIC


ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 834-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, le règlement 834-2018 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Municipalité.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 juillet 2018.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 juillet 2018.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière